

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 22 mars 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 22 mars 2023

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 31 mars 2023

POLITIQUE A01 Attractivité économique

Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM IMMOBILIERE 3F pour une opération d'acquisition en VEFA de 32 logements situés au 7/9 avenue de Verdun sur la commune de Croissy-sur-Seine (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 3 145 000 €)

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de Mme Alexandra Rosetti

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3131-1, L.3131-2, L.3211-1, L.3221-1, L.3231-4, L.3231-4-1, R.3131-1, R.3231-1 et D.1511-30 et suivants,

Vu le Code de l'habitation et de la construction, notamment les articles L.312-3, L.441-1, R.312-8 et R.441-5,

Vu le Code monétaire et financier,

Vu le Code civil, notamment l'article 2298,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L.242-4,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-CD-9-6417.1 en date du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la demande de la SA d'HLM « IMMOBILIERE 3F » sollicitant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 5 lignes d'un montant total de 3 145 000 € pour l'acquisition en VEFA de 32 logements (9 PLAI / 13 PLUS / 10 PLS) situés au 7/9 avenue de Verdun sur la commune de Croissy-sur-Seine,

Vu le contrat de prêt n° 136724 signé le 24 juin 2022 entre la SA d'HLM « IMMOBILIERE 3F » et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu les annexes de la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental,

Considérant la volonté du Département d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à la SA d'HLM « IMMOBILIERE 3F » pour le remboursement d'un emprunt d'un montant global de 3 145 000 €

souscrit par cette dernière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les conditions prévues par le contrat de prêt annexé à la présente délibération,

Considérant que ce prêt est destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 32 logements situés au 7/9 avenue de Verdun sur la commune de Croissy-sur-Seine,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % à la SA d'HLM « IMMOBILIERE 3F », pour le remboursement d'un emprunt d'un montant global de 3 145 000 € souscrit par cette dernière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 136724 constitué de 5 lignes de prêt et destiné à l'acquisition en VEFA de 32 logements (9 PLAI / 13 PLUS / 10 PLS) situés au 7/9 avenue de Verdun sur la commune de Croissy-sur-Seine.

Dit que le contrat de prêt n°136724 est joint en annexe de la présente délibération et fait partie intégrante de la présente délibération.

Rappelle que la garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n°136724 jusqu'au complet remboursement de ce dernier et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, dans la limite de 50 % des fonds prêtés, accessoires compris.

S'engage dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé de réception de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Approuve les termes de la convention de garantie d'emprunt annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention de garantie et ses éventuels avenants, à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 31 mars 2023**Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM IMMOBILIERE 3F pour une opération d'acquisition en VEFA de 32 logements situés au 7/9 avenue de Verdun sur la commune de Croissy-sur-Seine (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 3 145 000 €)**

Délibération

Président de la séance : Pierre Bédier

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boullaran, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Grégory Garestier, Marc Herz, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Olivier De la Faire, Gwendoline Desforges, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Jean-François Raynal, Patrick Stefanini.

Date de mise en ligne : 5 avril 2023

Transmission préfecture le : 4 avril 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230331-lmc1138580B-DE-1-1

Du : 4 avril 2023

Délibération exécutoire le :